

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Arrêté n° 921 du 10 AVR. 2016 fixant la liste nominative des membres du comité scientifique du département de biologie physico-chimique de la faculté des sciences de la nature et de la vie à l'université Abd Elrahman Mira - Bejaïa

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu le décret présidentiel n°15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°98-218 du 13 Rabie El-Aouel 1419 correspondant au 7 Juillet 1998, modifié et complété, portant création de l'université de Bejaïa ;
- Vu le décret exécutif n°03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université ;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El-Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Vu le procès-verbal d'élection des représentants des enseignants au comité scientifique du département de biologie physico-chimique de la faculté des sciences de la nature et de la vie à l'université Abd Elrahman Mira - Bejaïa du 17 Janvier 2016.

A R R E T E

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 48 du décret exécutif n°03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 août 2003, modifié et complété, susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer la liste nominative des membres du comité scientifique du département de biologie physico-chimique de la faculté des sciences de la nature et de la vie à l'université Abd Elrahman Mira - Bejaïa.

Article 02 : La liste nominative des membres du comité scientifique du département de biologie physico-chimique de la faculté des sciences de la nature et de la vie à l'université Abd Elrahman Mira - Bejaïa, est fixée conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 03 : Le directeur général des enseignements et de la formation supérieurs, le recteur de l'université Abd Elrahman Mira - Bejaïa, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.



Annexe de l'arrêté n° 221 du 10 AVR. 2016 fixant la liste nominative des membres du comité scientifique du département de biologie physico-chimique de la faculté des sciences de la nature et de la vie à l'université Abd Elrrahman Mira - Bejaïa

N°	Nom et Prénom	Qualité
1	KADJI Née DJOUDAD Hafsa	Maitre de conférences classe « B », présidente du comité scientifique du département
2	HAMOUM M'hand	Chef du département
3	ATMANI Djebbar	Professeur
4	BEDJOU Née NASRI Fatiha	Professeur
5	OUCHEMOUKH Salim	Maitre de conférences classe « A »
6	DEBBACHE Née BENAIDA Nadjet	Maitre de conférences classe « B »
7	BENMESSAOUD Née KERTOUT Yasmine	Maitre assistante classe « A »
8	CHAHER Nassima	Maitre assistante classe « A »

